

La pollution, une facture de 100 milliards d'euros par an pour la France

Par Jean-Frédéric Tronche

Publié le 15-07-2015 à 11h21

De l'écologie pour plus d'économies : une commission sénatoriale pointe du doigt la gabegie due à la dégradation de notre air.



Le mauvais fond de l'air fait des frais. Constat d'une **commission d'enquête sénatoriale (http://www.senat.fr/commission/enquete/cout_economique_et_financier_de_la_pollution_de_lair.html)** selon laquelle la pollution coûterait quelque 100 milliards d'euros par an à la France. Une facture équivalente au budget du ministère de l'Éducation nationale que l'on doit aux dépenses de santé, à l'absentéisme dans les entreprises et même à un ramollissement de la productivité agricole.

Le travail effectué par les 17 membres de cette commission distingue deux postes de dépenses majeurs liés à la pollution atmosphérique. A savoir, "entre 68 et 97 milliards d'euros" par an sur le plan strictement sanitaire. Plus un impact de 4,3 milliards d'euros lié à d'autres secteurs.

Rapporteuse de cette commission d'enquête présidée par Jean-François Husson (Les Républicains), l'Écologiste Leïla Aïchi résume :

La pollution n'est pas qu'une aberration sanitaire, c'est aussi une aberration économique."

Des décès

Près de 45.000 morts prématurées par an en France ont été mis sur le compte de la pollution. La vie a un prix : l'impact économique de ces décès a été évalué par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à 48 milliards annuels.

Des maladies

La liste des pathologies induites par la dégradation de notre air (particules fines et autres oxydes d'azote) est longue : bronchite chronique, asthme, cancer du poumon, AVC, infarctus, etc. Dans une interview au **Parisien (<http://www.leparisien.fr/environnement/environnement-la-pollution-de-l-air-coute-plus-de-100-milliards-par-an-a-la-france-15-07-2015-4945687.php>)**, Patrice Halimi, secrétaire général de l'Association santé environnement France (ASEF), martèle :

En l'espace de 20 ans, l'asthme chez l'enfant a augmenté de 100%."

D'où, évidemment, une aggravation des dépenses de santé (consultations, traitements, hospitalisations, etc.) au détriment de la bonne forme de la sécurité sociale.

Des arrêts de travail

L'absentéisme en entreprise est l'une des conséquences fortes de cette dégradation de l'environnement des français. Pas moins de 650.000 journées de travail sont chaque année prescrits par les médecins avec pour motif une maladie liée à la pollution de l'air. Une baisse de la productivité des salariés est également pointée du doigt par ce rapport sénatorial.

Des conséquences sur les façades...

Les corps de bâtiments sont, eux aussi, touchés par le fléau de la pollution atmosphérique. Et lorsqu'il s'agit d'édifices publics, notamment de monuments, les chèques à signer par l'Etat ou les collectivités locales s'envolent. Il s'agit de rendre à ces édifices leur esthétique d'origine, maculée par les émissions de particules fines, mais aussi de préserver leur intégrité. Des phénomènes d'érosion pour les mêmes raisons (sulfatation et/ou carbonatation) sont à déplorer. Sans compter les mesures de protection mises en place pour préserver les ouvriers des émanations de plomb (utilisé par exemple sur des toitures ou pour sceller d'anciennes pierres de taille) !

...Et sur l'agriculture

L'usage des pesticides et autres engrais est peut-être un pacte avec le diable mais a longtemps été considéré comme un booster de la productivité agricole. Faux, pointe le rapport sénatorial qui impute à la **pollution** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/pollution>) de l'air la baisse du rendement dans ce secteur avec, par exemple, un tassement de 10% des récoltes de blé en région parisienne par rapport aux 15 dernières années. Le soja est, lui aussi, touché.

61 propositions

Parmi les 61 mesures préconisées par le rapport pour redonner du souffle à notre économie via l'écologie, une dominante : la solution sera, encore, fiscale. Alors que notre "parc automobile est du diesel", souligne Leila Aïchi, la commission propose un système de déduction de la TVA aux entreprises qui se doteraient de véhicules plus propres (à essence). voire propres (électriques). Plus généralement, le texte remis par les 17 sénateurs entrevoit une lueur d'espoir via l'élaboration d'une fiscalité écologique entre l'incitatif et... les taxes. Mais, promet-on, en privilégiant la mise à disposition d'alternatives non-polluantes aux plus modestes.

Jean-Frédéric Tronche